PROJET DE LOI adopté le 31 mai 2010



SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume du Maroc.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.): 1732, 1832 et T.A. 317.

Sénat: **571** (2008-2009), **474** et **475** (2009-2010).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume du Maroc, signée à Rabat le 18 avril 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mai 2010.

Le Président, Signé : Gérard LARCHER

(1) Nota: voir le document annexé au n° 1732 (AN, 13ème législ.).